



Choisir la bonne dénomination

Par **Mandes**, le **14/10/2020** à **12:58**

Bonjour,

Couvreur de métier (20 ans d'expérience), j'ai développé une réelle expertise dans ma profession. Cependant, la CAPEB m'a informé que je ne peux m'installer en tant qu'EXPERT (diplômes spéciaux requis).

Pourriez vous, svp, m'indiquer si je peux me présenter comme CONSULTANT ou CONSEIL, en vue de réaliser ce type d'intervention technique auprès d'entreprises ou de particuliers ?

Merci pour vos précieux conseils.

Par **morobar**, le **16/10/2020** à **10:31**

Bonjour,

A priori les termes consultant ou conseil ne sont pas protégés. On peut donc se bombarder ce que l'on veut à condition de trouver un assureur qui acceptera de couvrir la responsabilité professionnelle en cause.